

LIMITATION DANS LE TEMPS DES ALLOCATIONS D'INSERTION ET CHAMP DU POUVOIR

Par Jean Blairon, directeur de l'asbl RTA, et Guy Fays, secrétaire régional de la FGTB-Namur

Ce lundi 10 mars, La FGTB lançait 17 manifestations dans tout le pays pour demander le retrait de mesures prises par le gouvernement fédéral en 2011, et dont les effets réels vont se faire sentir en 2015 : 50.000 personnes seront privées de leur droit aux revenus de remplacement ; dans le « meilleur » des cas, elles devront solliciter une aide du CPAS ; dans trop de situations (comme celles de co-habitation), elles risquent une perte sèche en matière de soutien public.

La FGTB et tous ceux qui l'ont rejointe¹ pointent une mesure injuste, inhumaine et contre-productive : plonger, pour réaliser des économies somme toute dérisoires, des familles entières dans l'appauvrissement ne constitue probablement pas le moyen le plus évident pour faire croire au possible redressement phallique de notre économie.

Il est inutile de revenir sur ces arguments étayés, clairement construits et fortement argumentés².

Nous souhaitons dans ces lignes poser une question complémentaire, apparemment simple : mais pourquoi (et aussi bien pour quoi) cette mesure est-elle défendue, contre toute raison apparente, par une majorité d'acteurs du champ politique, du moins pour l'instant³ ?

Nous verrons qu'il faut peut-être trouver une ou des explications dans le fonctionnement du champ du pouvoir lui-même⁴.

L'ÉTAT PARJURE

La politique de soutien aux travailleurs privés de leur droit à exercer un travail librement choisi ou librement accepté a beaucoup changé depuis l'introduction de la logique dite de « l'Etat social actif ». Ce changement s'est surtout manifesté par l'introduction d'épreuves individualisées qui doivent être remplies par « l'ayant droit » pour que le soutien prévu lui soit effectivement accordé.

Pour faire sentir la réalité du terme « épreuve », que nous devons au sociologue Luc Boltanski, nous pouvons penser à l'épreuve du « pointage », qui, aléatoire, était supposée permettre de « vérifier »

1 La manifestation de Bruxelles se faisait en front commun, incluant donc le syndicat libéral ; partout ailleurs, on notait la présence des autres syndicats et d'associations, comme le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, qui avait appelé ses militants à manifester aux côtés des syndicats. Des représentants des CPAS et de leur fédération s'étaient eux aussi mobilisés.

2 Cf. www.fgtb.be/web/guest/news-fr/-/article/2156383/?jsessionid=3E_kV6AdW7onBoQljzZnHUM&p_l_id=10624 ; www.rwlp.be/index.php?option=com_acymailing&ctrl=archive&task=view&mailid=27&key=68b8612f678bd809b1dcff9382028ace&subid=1732-0ade83bf34abe97900dcbdd521982214&tmpl=component ; www.fgtb-wallonne.be/sites/default/files/fichiers/14-ni.011-dd-ld-les_futures_exclusions_art.36.pdf.

3 Par exemple, le MR publiait un communiqué dès le 10 mars après-midi, spécifiant « qu'il n'était absolument pas question de revenir sur cet élément du programme socio-économique du gouvernement... » Source : *Le Soir* du 11 mars 2014, p. 6. D'autres partis pensent au contraire qu'il faut rediscuter ces mesures, qu'ils ont malgré tout acceptées à l'époque.

4 Selon P. Bourdieu, le champ est un univers qui est régi par des lois qui lui sont propres et qui fonctionne dès lors d'une façon partiellement autonome. Le champ du pouvoir, dont l'Etat est le protagoniste central, est le champ « où se produit, se conserve, se reproduit un capital qui donne pouvoir sur les autres espèces de capital. » (P. Bourdieu, *Sur l'Etat, Cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Seuil/raisons d'agir, 2012, p. 313).

la disponibilité du demandeur d'emploi, quitte à lui imposer d'interminables files peu glorieuses (et donnant peut-être trop de présence réelle et visible aux statistiques).

Aujourd'hui, les épreuves sont toutes différentes puisque le demandeur doit faire la preuve, dans un bureau à l'abri des regards, devant une personne nommée « facilitateur » (ce qui est dans bien des cas un abus de langage révoltant), qu'il s'« active » comme il se doit : envoi d'un nombre de curriculums fixé d'avance, présentations spontanées à des entretiens, etc.

Ces épreuves codées quantitativement devraient protéger l'ayant droit de l'arbitraire : une « épreuve » constitue de fait une procédure qui permet d'établir qu'une valorisation est légitime. Par valorisation, on entend par exemple l'octroi d'un avantage ou d'un droit, la réussite à un examen, la victoire dans une procédure de sélection... Par les épreuves, les institutions ont mission de protéger la vie sociale de disputes sans fin (« pourquoi lui et pourquoi pas moi ? » - ou l'inverse).

Encore faut-il que les dites épreuves, pour jouer leur rôle de **légitimation**, soient clairement comprises, adaptées, proportionnées, en relation cohérente avec l'objet de la valorisation, accessibles et jouables.

Il conviendrait, dans beaucoup de cas, d'interroger les épreuves subies par les ayant droit par rapport à ces critères. Le résultat serait, nous le craignons, accablant⁵.

Ainsi, un chef d'entreprise (une petite PME) nous raconte-t-il, en pleine méconnaissance de cause, l'histoire suivante.

Il reçoit une candidature spontanée, l'entretien ne se passe pas mal. A la fin de la rencontre, le demandeur lui présente une feuille et lui demande d'y apposer le cachet de la firme, comme preuve de sa présence. Le cadre, qui ignore la réalité des contraintes imposées par l'Onem, s'emporte en disant « ah, vous êtes venu pour ce cachet ! ». Le demandeur a beau essayer d'expliquer qu'il est contraint à cette formalité, il est éconduit sans ménagement et... le patron zélé téléphone à l'Onem pour dénoncer une « fausse recherche ». L'anecdote illustre très bien que le vécu pratique de l'épreuve peut être l'objet d'une violence symbolique que l'épreuve a pourtant pour fonction d'éviter.

Les témoignages d'une telle violence sont malheureusement nombreux. Celle-ci s'ajoute à l'abus de langage devenu permanent : le contrôleur est rebaptisé « facilitateur » ; le contrôle est devenu un « accompagnement », on « propose » au demandeur de signer un « contrat », etc. Sous ce langage de plus en plus « soft », se cache une violence symbolique de plus en plus forte, souvent insoutenable.

Mais en l'occurrence le phénomène le plus grave est que la réussite de l'épreuve ne soit pas assortie de ce à quoi elle est supposée donner droit : un demandeur d'emploi qui a satisfait à toutes les épreuves requises peut malgré tout se faire sanctionner et se voir privé du soutien public, si la durée de son chômage est, par exemple, devenue « trop longue »⁶.

L'Etat se fait ainsi parjure de lui-même et sape ses propres fondements : la légitimité de l'Etat dépend de la capacité de la puissance publique à se placer effectivement au-dessus des intérêts privés, à se faire l'acteur de l'intérêt général, à être une institution capable de légitimer ses choix de valorisation d'une façon proportionnée, pertinente et cohérente.

Les acteurs du champ politique ne ressortent pas indemnes de ce mécanisme : bien des promesses non tenues en la matière les discréditent absolument. Prenons deux exemples : que penser aujourd'hui des convictions et promesses d'un Jacques Delors, appelant à ratifier le très contesté Traité de Maastricht,

5 Des recherches que nous avons menées, notamment à propos de la situation de jeunes cartographiés comme « neet » (Not in Employment, Education or Training), nous ont mis face à des témoignages très interpellants en la matière. Cf. le site de l'OEJAJ, qui a commandité cette recherche : www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=11412.

6 Il s'agit de la mesure d'exclusion, au 1er janvier 2015, des bénéficiaires de l'allocation d'insertion qui sortiraient le 31/12/2014 d'une « épreuve » positive d'entretien avec leur facilitateur, mais qui pourraient se retrouver exclus dès le 1er janvier suivant, pour avoir atteint la durée de 3 ans d'indemnisation.

au nom d'un raisonnement d'union et de ses effets (« une Europe forte et unie nous permettra de faire par après l'Europe sociale »). Que penser aujourd'hui des effets réels de la théorie de l'Etat social actif, défendue en Belgique par un Frank Vandenbroucke, promettant une pro-activité... de la puissance publique (et non des ayant droit), dans un scénario qui, selon lui, ne devait pas être « un scénario bon marché » ?

Les acteurs du champ politique vont souvent encore plus loin que le parjure : à ceux qui critiquent la pertinence, la cohérence ou la justesse des épreuves instituées, il est répondu qu'on « va faire de la pédagogie » (puisqu'on ne peut être en désaccord avec eux que parce qu'on n'a pas compris)... Si les institutions prétendent de la sorte au monopole de la Raison contre les citoyens, sont-elles encore dans une logique représentative ?

L'ÉTAT SUICIDAIRE

C'est dès les années 90 que Pierre Bourdieu reprochait à l'Etat d'être devenu schizophrène : il s'installait en effet dans les pays européens une coupure entre un Etat « de la main droite » (dirigé par le credo économique néo-libéral) et un Etat « de la main gauche » (garant des droits et des protections), au bénéfice systématique du premier : les Ministères de la main gauche sont dès lors considérés comme les Ministères « dépensiers », ceux de la main droite, comme les Ministères du développement.

Pierre Bourdieu pointait notamment le désarroi des agents de l'Etat, obligés de mettre en œuvre (et de plus en plus en étant jugés au « résultat ») des mesures qui constituaient la négation du sens de leur travail et de leur identité⁷. On ne peut que confirmer ce constat aujourd'hui.

Il est curieux que tant d'acteurs politiques semblent continuer à professer la religion de la dérégulation, comme si c'était aux succès de la main droite que la main gauche devait son existence.

Ne peut-on à tout le moins poser sérieusement la question inverse ? N'est-ce pas à l'action des agents de la main gauche que l'on doit (pour combien de temps ?) l'existence, chez un maximum de citoyens, d'un minimum de confiance, hors laquelle il n'y a pas de société - et d'ailleurs pas de développement possible ?

Pourquoi la confiance est-elle nécessaire du point de vue des agents de la main droite (en l'économie, en l'esprit d'entreprise, en la reprise, en l'identité gagnante d'une région...) et négligée, voire foulée aux pieds à propos des missions publiques de la main gauche ?

Cette asymétrie nous paraît difficilement explicable en dehors d'une hypothèse qui mobilise le comportement des **convertis** ; ceux-ci opposent souvent un têtue déni de réalité à tout ce qui vient contredire leur foi, qu'elle soit récente ou plus ancienne ; dans le premier cas, le registre est souvent celui de la véhémence ; dans le second, nous trouvons les arrogantes fins de non-recevoir.

Les convertis à la logique néo-libérale dominant dans le champ politique et c'est cette logique de croyance qui peut expliquer que même les asymétries les plus flagrantes ne pénètrent pas dans les représentations qui commandent aux analyses. C'est là aussi que le fonctionnement du champ politique s'inscrit dans le fonctionnement même du champ religieux, où l'on trouve les mêmes stratégies de déni par rapport aux comportements institutionnels contraires aux dogmes officiels.

LA PROLIFÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ŒILLÈRES BUREAUCRATIQUES

Si le concept de champ développé par Pierre Bourdieu a bien une utilité, c'est lorsqu'il attire l'attention sur le poids des conflits internes au champ dans la détermination des orientations de celui-ci.

On pourrait en donner bien des exemples dans le champ politique. Mais nous insisterons ici sur un seul d'entre eux, qui concerne un fonctionnement irrationnel aux yeux des options mêmes de ceux qui prétendent avoir le monopole de la Raison publique.

⁷ P. Bourdieu, « La démission de l'Etat », *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.

Les innombrables convertis aux options néo-libérales prêchent évidemment dans le sens de l'ouverture (des marchés, c'est-à-dire de la suppression des contraintes que les possesseurs de capitaux pourraient subir), du décloisonnement des produits (cf. la confusion entre banques de dépôt et banques de spéculation), de la libération de l'initiative, etc.

Les mêmes se montrent cependant peu enclins à appliquer ces recettes-là au champ bureaucratique, alors même qu'ils prônent son assimilation au modèle de l'entreprise marchande (par exemple en termes de management).

C'est qu'un « secteur », un « département », un « ministère » sont souvent vécus comme une propriété permettant de valoriser son action propre dans la logique d'une carrière concurrentielle dans le champ. La taille du sous-ensemble à gérer, son importance relative, la visibilité médiatique qu'il permet sont des éléments majeurs de la concurrence que se livrent les agents du champ politique, et singulièrement à l'intérieur d'un même sous-ensemble comme un parti.

D'où une fermeture, un cloisonnement, un aveuglement même sur l'irrationalité de la logique de pré carré.

Ce fonctionnement interne ouvre la voie à la déraison : ainsi, chaque « département » est aujourd'hui amené à « faire des économies » dans le cadre d'une politique prétendue de non austérité, sans que les protagonistes paraissent se soucier le moins du monde des effets réels de ces économies, effets forcément transversaux, comme est transversale la réalité...

Les associations connaissent bien ce problème, puisque tout se passe désormais comme si chaque administration voulait récupérer des prétendus « trop perçus », sans se préoccuper un instant de la manière dont les autres procèdent, et encore moins des conséquences sur la société globale de ces « mesures » « rationnelles » (par exemple en termes d'emploi).

On peut se demander à ce stade si l'« administration de la peur »⁸ n'est pas devenue l'« argument » final des convertis, ce qui suppose un premier stade : l'installation de la peur des administrations.

Les entorses graves que les pouvoirs publics peuvent faire subir à la tenue des épreuves trouvent ici un contexte explicatif interpellant : changement de normes sans préavis, interprétations arbitraires des normes existantes, suspicion généralisée, montée sans fin des exigences et des restrictions pour les plus faibles.

Le hasard de l'actualité fait que dans le même quotidien qui relate, en page 6, les actions de la FGTB et de ses alliés, on trouve en première page, en dessous de l'« événement majeur » (sic) qui secoue le champ politique (champ qui révèle là son total confinement – nous voulons parler du passage d'O. Maroy au MR), ce titre : « L'Etat reste un mauvais payeur » ; si l'article montre que ce mauvais score (une facture sur quatre payée hors délai) constitue malgré tout une amélioration, il reste qu'il faudrait creuser la question du désengagement unilatéral de l'Etat par rapport aux citoyens, qu'il suffise ici de penser aux médecins dans les prisons, aux missions d'expertise réalisées pour les Tribunaux, à l'aide aux justiciables ou aux restrictions imposées unilatéralement aux associations.

Mais cette déraison de la Raison est bien dangereuse en matière de rapport à l'Etat.

Les Etats européens, dont la Belgique, qui donnent si volontiers de la voix pour dénoncer la corruption (chez les autres) ou les risques de djihad, feraient bien de méditer cette réflexion historique que Pierre Bourdieu propose quant à la démission de l'Etat.

« J'ai lu récemment un article de Hellmut Brunner sur la crise de l'Etat égyptien antique intitulé « La réponse de la religion à la corruption en Egypte⁹ ». Je vous livre simplement l'essentiel de cet article : à partir de l'hérésie d'Amarna¹⁰, on voit apparaître une sorte de dissolution de l'esprit de

8 P. Virilio, *L'administration de la peur*, Paris, Textuel, 2010.

9 Hellmut Brunner, « Die , p. religiöse Antwort auf die -.Korruption im Ägypten», in Wolfgang Schuller (dir.), *Korruption im Altertum*, Colloque de Constance, Munic, Vienne, Oldenbourg.

10 L'hérésie amarnienne désigne la forme religieuse introduite par Aménophis IV/Akhénaton qui, en lutte contre le clergé, imposa le culte excessif du Dieu soleil au détriment du reste du panthéon égyptien.

service public, de l'idée de volonté divine associée à l'idée de l'Etat. La dissolution de la conviction que l'Etat est juste, qu'il exprime le divin, s'accompagne de deux phénomènes apparemment sans lien : d'une part, le développement de la corruption et, d'autre part, le développement de la piété personnelle. Aujourd'hui, on parle beaucoup de « retour du religieux », et j'ai pu constater moi-même que, dans les régions sinistrées par la crise, comme la région de Longwy, où les gens ont perdu tout espoir en tout recours politique, syndical, on voit des formes de retour du religieux qui, selon cet article consacré à l'Egypte, sont une des formes dans lesquelles se manifeste le désespoir, non pas à l'égard de la politique, comme on dit aujourd'hui, mais de l'Etat. »¹¹

Le désespoir par rapport à l'Etat et ses conséquences constituent bien l'enjeu de référence du conflit dont nous sommes partis.

MAIS QUI PEUT ENCORE Y CROIRE ?

L'incompréhension est en effet très grande lorsque des faits simples sont rappelés, comme l'insuffisance criante d'emplois réellement disponibles par rapport au nombre effectif de demandeurs.

Qui et comment peut-on encore croire que les demandeurs sont à activer et que la sanction est un moteur efficace de cette activation, alors qu'il n'y a objectivement pas d'emploi à trouver?

C'est peut-être une fois de plus dans la réalité du champ politique qu'on peut trouver un semblant d'« explication ». La professionnalisation grandissante du champ et la conquête de privilèges tout de même importants pour ses élus (notamment depuis la conversion de la plupart à la logique néolibérale) les plonge dans une situation de « désaffiliation par le haut », selon l'expression de Robert Castel¹². Se convainquant de n'être qu'« au service » d'un peuple qu'ils ne rencontrent que pour tenter de le séduire, oubliant leur oubli de l'intérêt général au profit de stratégies de conquêtes personnelles, partiellement coupés de la réalité par un usage du temps qui leur impose une courte vue, bien des agents du champ politique finissent par se convaincre qu'ils ne doivent leurs succès qu'à leur industrie personnelle, oubliant le rôle des capitaux dont ils ont hérité, mais surtout le rôle de bénéficiaires qu'ils ne doivent qu'à l'exercice du pouvoir à l'intérieur des sous-ensembles (comme les partis) qui s'agitent dans le champ, qu'aux luttes internes qui se mènent pour la conduite de ces sous-ensembles.

Et c'est probablement leur vie de désaffiliés par le haut qui est de nature à les aveugler sur le rôle fictif que les politiques d'activation font jouer à l'industrie personnelle pour « trouver » un emploi, et à justifier par là-même leur imperméabilité inébranlable à la réalité de la vie de ceux qu'ils gouvernent.

11 P. Bourdieu, *Sur l'Etat, Cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Seuil/raisons d'agir, 2012, p. 583.

12 R. Castel, « Le roman de la désaffiliation. A propos de Tristan et Iseut », *Le débat*, 1990, n° 61, pp. 152-164. Article repris dans R. Castel, *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil, 2009, pp. 259-332. Castel oppose dans ces textes les « individus par excès » et les « individus par défaut », tous deux caractérisés par leur désaffiliation sociale : une première forme de désaffiliation par le bas, de nature involontaire et une deuxième forme de désaffiliation par le haut, de nature volontaire. Les « individus par défaut » sont ces personnes à qui « manquent les ressources nécessaires pour assumer positivement leur liberté d'individus ». Il leur manque les ressources ou les supports « pour pouvoir se réaliser effectivement comme les individus qu'ils voudraient être ». Ce n'est donc pas « l'absence de désir ou de volonté d'être des individus à part entière » qui les caractérise. Les « individus par excès », quant à eux, « ont en eux-mêmes, ou croient avoir en eux-mêmes, les supports nécessaires pour assurer leur indépendance sociale ».